

Paris, le 30 décembre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Dispositif de sécurisation et de circulation mis en place par la préfecture de police à l'occasion de la Saint-Sylvestre 2022

A l'occasion de la Saint-Sylvestre 2022, la préfecture de police va déployer, comme chaque année, à Paris et en petite couronne, un dispositif de sécurisation renforcée visant à garantir la sécurité des personnes et des biens, et à prévenir les troubles à l'ordre public, dans un contexte de menace terroriste encore élevée.

Dans ce cadre, 5400 policiers et gendarmes seront mobilisés à Paris et en petite couronne.

- **Un dispositif de sécurisation renforcée sur le secteur des Champs-Élysées à Paris 8**

La Ville de Paris organise sur l'avenue des Champs-Élysées un spectacle pyro-musical de passage à la nouvelle année. L'animation musicale débutera à 22 h, et se terminera par le traditionnel spectacle pyro-technique d'une durée de 7 minutes, à compter de 0 h.

Dans ce contexte, un dispositif de sécurité renforcé est mis en place :

- Du vendredi 30 décembre 2022 à 18 h jusqu'au lundi 2 janvier 2023 à 8 h, la vente à emporter d'alcool et sa consommation sur la voie publique, dans un périmètre élargi autour de l'avenue des Champs-Élysées sont interdites (*arrêté n°2022-01541*).
- Le stationnement (du 31 décembre 10 h au 1<sup>er</sup> janvier à 4 h) et la circulation (du 31 décembre à 18 h au 1<sup>er</sup> janvier à 4 h) de tout véhicule sont interdits par arrêté (*n°2022-01511*) dans des voies et portions de voies du 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements parisiens (cf. **annexe 1**).
- de samedi 31 décembre 2022 à 18 h à dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 4 h, un périmètre de protection réglementant l'accès et la circulation des personnes est institué par arrêté (*2022-01512*). L'accès à cette zone protégée est possible par plusieurs points spécifiques (cf. la carte de l'**annexe 2**). Un pré-filtrage du public est mis en œuvre par les forces de l'ordre (effectifs de la ville de Paris, appuyés par les forces de sécurité intérieure), qui pourront procéder à des inspections et fouilles de bagages ainsi qu'à des palpations de sécurité. Dans ce périmètre, tout rassemblement de nature revendicative est interdit, le port, le transport, l'utilisation d'artifices ou d'articles pyrotechniques, d'armes à feu, de tout objet susceptible de constituer

une arme ou un projectile, notamment les bouteilles en verre, est prohibé. Les animaux dangereux ne pourront pas être admis.

- Plusieurs stations de RER et de métro seront fermées au public (les correspondances à l'intérieur des stations resteront toutefois possibles) :
  - ⇒ à compter de 17 h : Charles de Gaulle – Étoile RER A, Argentine métro ligne 1
  - ⇒ à compter de 18 h : George V ligne 1, Franklin D. Roosevelt lignes 1 et 9, Champs-Élysées Clemenceau ligne 1 et 13
  - ⇒ à compter de 20 h : Concorde lignes 1, 8, 12 et Tuileries ligne 1.

Sur l'avenue des Champs-Élysées, sur laquelle des rassemblements importants sont à prévoir, un dispositif spécifique est mis en place, afin de prévenir tout trouble à l'ordre public et pour lutter contre tous les phénomènes de délinquance. Les forces de l'ordre assureront une présence visible et dissuasive pour prévenir les comportements délictuels ou dangereux, les actes de vandalisme, de dégradations, ainsi que les agressions, dans un périmètre immédiat, mais aussi plus en profondeur sur les axes alentours. Ce dispositif physique sera aiguillé et renforcé par de la vidéo-patrouille.

- **Un dispositif de contrôle et de sécurisation déployé sur le territoire de l'agglomération parisienne**

Dans le but de prévenir la commission d'infractions, les troubles à l'ordre public et les phénomènes de violences urbaines, un dispositif adapté est mis en place :

- Des mesures préventives et réglementaires : le transport et la distribution de carburant, dont le gaz inflammable, dans des conteneurs individuels sont interdits depuis le 25 décembre, jusqu'au lundi 2 janvier à 8 h, à Paris et en petite couronne (*arrêté n°2022-01514*). De même, la cession d'artifices de divertissement des catégories F2 à F4, et des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 sont interdites, depuis le 25 décembre, jusqu'au lundi 2 janvier 2023 à 8 h (*arrêté n°2022-01513*).
- Un dispositif déployé sur la voie publique et dans les transports en commun : la mobilisation sur le territoire sera renforcée, des effectifs en tenue et en civil, dont la mobilité et l'adaptabilité seront assurées, sont chargés de veiller à la sécurité des personnes et des biens.
- Une vigilance particulière sera portée sur la coordination zonale. Plusieurs équipes patrouilleront dans l'ensemble des gares et stations parisiennes et de petite couronne.
- Un traitement judiciaire adapté est mis en place samedi soir et dimanche, pour une prise en compte rapide des potentiels victimes et mis en cause.

- **Recommandations pour le public**

Il est recommandé au public :

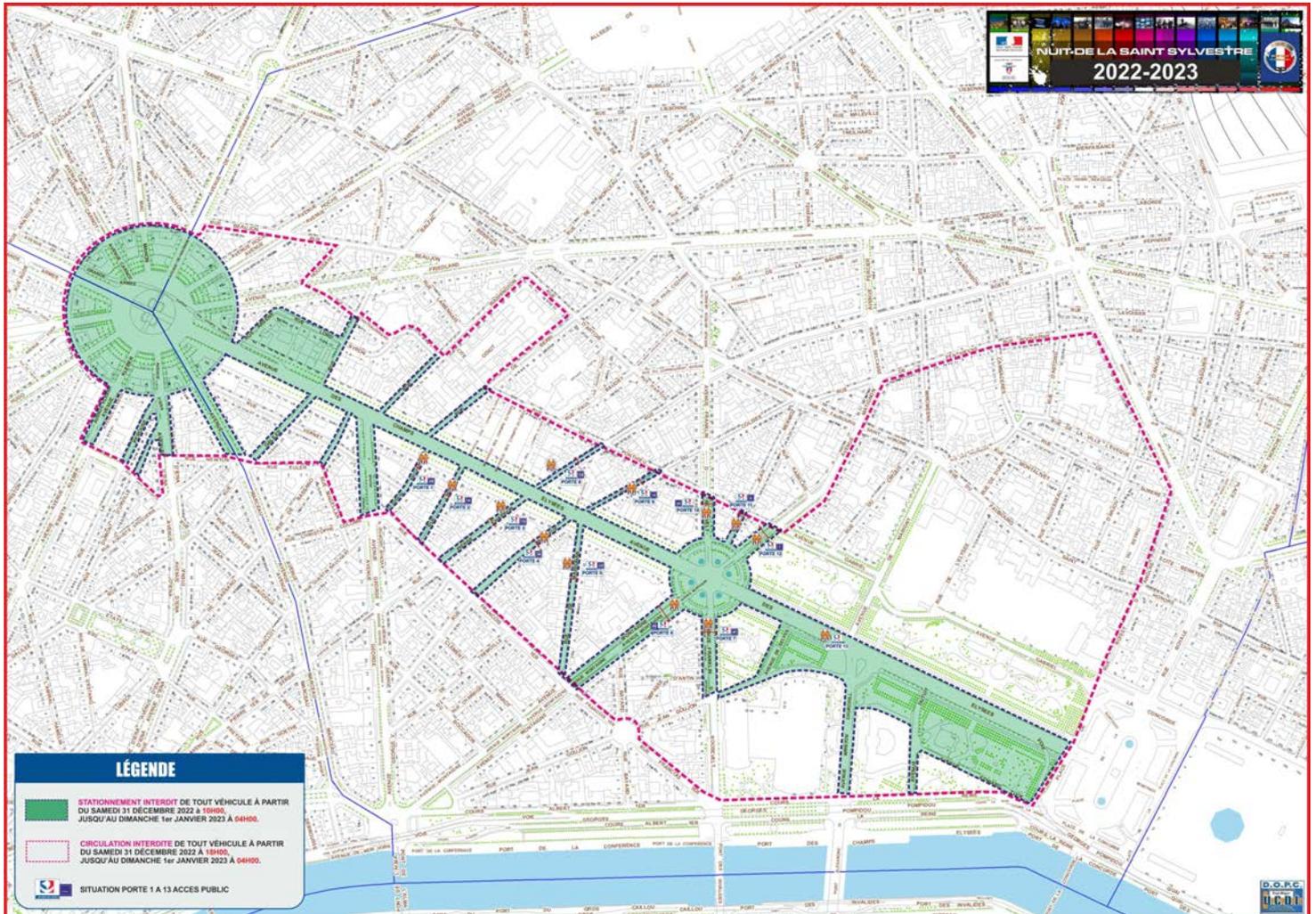
- d'anticiper et de planifier tout déplacement et le trajet retour
- de mettre ses effets personnels en sécurité

- d'éviter de transporter des sacs et bagages
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux
- de respecter les consignes des forces de l'ordre et de secours
- de faire preuve de civisme, pour prévenir tout risque lié à des mouvements de foule
- de contourner largement, en tant qu'automobiliste, le secteur des Champs-Élysées
- de rester attentif aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte Twitter (@prefpolice, <http://twitter.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

**Contact presse : 01 53 71 28 73**

**Mél : [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)**

## Annexe 1 : Plan - Stationnement et circulation autour de l'avenue des Champs-Élysées



## Annexe 2 : Périmètre de protection autour des Champs-Élysées et points d'accès

